

INSCRIPTION par PERIODE

A compléter dans tous les cas

VACANCES AVRIL 2017 (du 18 au 21 AVRIL 2017)

NOM de l'enfant :

Prénom :

Cocher les cases lorsque les points ont été vérifiés

- Fiche d'inscription par période est remplie et signée par le responsable légal et **complétée dans sa totalité**
- Montant du règlement et numéro du chèque sont précis et exacts
- Fiche sanitaire signée (**contact en cas d'urgence**)
- Le DERNIER rappel D.T.Polio est bien noté sur la fiche sanitaire *
- Les accompagnateurs sont notés *
- Règlement interne du C.L.S.H. remis et **CONSERVÉ par le responsable légal**

ATTESTATION NATATION pour les plus de 6 ans leur permettant d'accéder au grand bain

*** TOUTE MODIFICATION doit être indiquée et justifiée**

Document complété à rapporter lors des journées d'inscription qui auront lieu :

en MAIRIE :

- Du lundi 20 mars au vendredi 31 mars 2017
-

Horaires Secrétariat :

Lundi	de	_____	14h00 à 16h00
Mardi	de	8h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	de	8h00 à 12h00	14h00 à 16h00
Jeudi	de	8h00 à 12h00	_____
Vendredi	de	8h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	de	8h à 11h00	_____

Nom-prénom : né(e) le Sexe : F / M
 Attestation Natation - Non nageur

Adresse mail du responsable(s) de l'enfant :

Monsieur :@.....

Madame : :@.....

PERIODE : du 18 avril au 21 avril 2017

SEMAINE DE 4 JOURS

COUT : €

SEMAINE DE 3 JOURS (au choix)

COUT : €

MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI (*)

(*) merci de barrer le jour inutile

PAIEMENT

Espèces : Chèque vacances : chèque de caution

Chèque : Banque : Nom : Date encais. : .. / .. / ..

Chèque : Banque : Nom : Date encais. : .. / .. / ..

SOLDÉ : Oui / non Facture

AUTORISATION PHOTO : OUI/NON

ASSURANCE : OUI/NON

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) responsable de l'enfant :

déclare accepter le règlement intérieur du Centre de loisirs et avoir pris en compte votre information sur l'assurance individuel corporel de l'enfant.

Le/...../2017. Signature du responsable de l'enfant

COMMENTAIRE :

L'ENFANT NOM : Prénom :
Sexe : Masculin Féminin Date de naissance :

Est-il en règle au niveau de ses vaccinations ? OUI NON
Observations dans la négative :

DTPolio : Date du dernier rappel :

Est-il allergique ? Si oui citer dans quel(s) cas :

Régime alimentaire :

Présente t-il une indisposition à pratiquer une ou plusieurs des activités proposées

Indiquer ici les difficultés de santé en précisant les dates (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations, rééducations) :

Recommandations des parents :

Actuellement suit-il un traitement ? OUI NON
Si oui, lequel ?

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : Prénom :

Adresse (pendant la période du séjour)

Téléphone domicile : Téléphone travail :

Portables mère : père :

N° de sécurité sociale :

Personnes désignées par les parents pour récupérer l'enfant :
Nom-prénom : tél :
Nom-prénom : tél :

Je soussigné, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :2017 Signature :



FR/SD – le 17.03.2017

CENTRE DE LOISIRS A SAINT SAVIN REGLEMENT INTERIEUR - PRINTEMPS 2017

I. Ouverture

Le centre de loisirs est ouvert du **mardi 18 avril au vendredi 21 avril 2017**

Thème : LE MONDE MINIATURE

- La sortie se fera **le jeudi 20 avril** à « **MINI-WORLD** » à **Lyon Villeurbanne**, un vrai voyage à travers des reproductions incroyables de multiples mondes miniatures !

- **Au centre** tu participeras à 3 moments forts :

- 1/ Une grande chasse aux œufs !
- 2/ Un spectacle Acrosport le 21 avril (que tu construiras pendant la semaine).
- 3/ La fabrication de ton propre « Mini-World » !

II. Encadrement

L'équipe encadrante sera composée d'un directeur (permanent de La Fraternelle), d'animateurs diplômés BAFA et d'animateurs stagiaires.

III. Horaires

L'accueil unique se fera du côté « des grands » à la salle « Boulud ».

☞ **Horaires des activités : 9h00-17h00** Accueil dès 7h30 et jusqu'à 18h00

☞ **Toute absence doit être signalée au plus tard le matin du jour de l'absence.**

IV. Inscription

Généralités : Les informations concernant les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires seront transmises par l'intermédiaire de l'école, par voie d'affichage à la mairie.

Les inscriptions se feront à la mairie

Le dossier d'inscription comprend : la fiche d'inscription, la fiche sanitaire, le règlement interne du centre de loisirs.

Le paiement se fait à l'inscription. Les chèques seront encaissés **le 15 du mois**.

Attention : pour les enfants nageurs fournir une attestation 50 m nage délivrée par un maître-nageur habilité.

V. RESPONSABILITE CIVILE - ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Votre enfant n'étant pas adhérent à La Fraternelle, il ne peut bénéficier de la couverture associative.

La Fraternelle vous informe donc de votre intérêt à souscrire **un contrat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident** » couvrant les dommages corporels provoqués lors des activités du Centre de Loisirs organisé à Saint Savin. Vous devez fournir obligatoirement l'attestation d'assurance personnelle de votre enfant.

VI. TARIFS

Pour les enfants scolarisés à St Savin, tarifs selon quotient familial (voir tableau ci-dessous) :

Quotient familial en euros	Participation des familles	4 jours	3 jours
QF ≤ 432	35 %	35.00 €	26.25 €
433 ≤ QF ≤ 625	40 %	40.00 €	30.00€
626 ≤ QF ≤ 800	50 %	50.00 €	37.50 €
801 ≤ QF ≤ 1000	55 %	55.00 €	41.25 €
1001 ≤ QF ≤ 1200	60 %	60.00 €	45.00€
1201 ≤ QF ≤ 1500	75 %	75.00 €	56.25 €
QF ≥ 1501	95 %	95.00 €	71.25 €

Pour les enfants extérieurs à la commune, tarifs selon le quotient familial (voir tableau ci-dessous) et selon places disponibles :

Quotient familial en euros	4 jours	3 jours
QF ≤ 800	108.00 €	81.00 €
QF ≥ 801	112.00 €	84.00 €

VI. EN CAS DE DESISTEMENT

Il est impératif de prévenir une semaine à l'avance. Dans un délai plus bref, il ne sera pas procédé au remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical (1 jour de carence restera à votre charge).

Toute semaine commencée est due.

Nous vous remercions de votre compréhension.

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTO

Des comptes-rendus d'activités accompagnés de photos de groupes pourraient apparaître sur le site de notre association ou sur tout autre support de communication (journaux...). La nouvelle réglementation nous amène à nous assurer de l'autorisation des parents pour que figure leur enfant. Dans le cas contraire, nous vous remercions de nous en faire part le plus rapidement possible.

Merci de votre attention.

Les Responsables du Centre de Loisirs